



## DEMANDE DE PRISE EN CHARGE DE LA FORMATION DU CQP ASSISTANT MONITEUR DE TENNIS

### 1 - Conditions de financement :

- La personne intéressée par la formation doit être salariée d'un club ou d'une entreprise.
- Le club (ou autre structure : entreprise, ...) doit posséder un reçu libérateur de l'année N-1 délivré par les AGEFOS PME ou / et UNIFORMATION Ile de France, pour preuve de sa cotisation à la formation professionnelle continue pour l'année en cours.

### 2 - Modalités

Afin de vous aider dans vos démarches administratives, la Ligue de Paris de Tennis vous propose de pré remplir le document de demande de prise en charge de vos actions de formation de CQP AMT pour la saison sportive 2010.

**Pour cela, le Président du Club doit remplir le document ci-dessous et le joindre aux demandes individuelles de ses salariés. A réception, nous prendrons contact avec vous.**

Eric LAJUGIE  
Conseiller en Développement



## CONSTITUTION DU DOSSIER DE DEMANDE DE PRISE EN CHARGE (O.P.C.A.)

A retourner à la Ligue de Paris de Tennis

Contact : Eric LAJUGIE Tél : 01.44.14.67.89 [Eric.lajugie@fft.fr](mailto:Eric.lajugie@fft.fr) Fax : 01.46.47.44.11

N°Siret du Club : ..... Code Naf : 9312Z .....

Raison sociale du Club : .....

Adresse du club : .....

Code postal : ..... Ville : .....

Nom Prénom du Président : .....

Tél du Président : ..... Fax .....

Courriel : .....@.....

Nom Prénom des salariés partant en formation :

Nom : ..... Prénom : .....

Nom : ..... Prénom : .....

Nom : ..... Prénom : .....

*Joindre à ce document une copie du reçu libérateur de l'an dernier.*

Signature du Président du Club: Cachet du Club